

IFAS des Sables d'Olonne

RÉGION
PAYS
DE LA LOIRE

HÔPITAUX
DE VENDÉE

DEPARTEMENT DE LA VENDÉE
CENTRE
HOSPITALIER
Côte de Lumière

- **Inscriptions du 3 mars au 20 juin 2026**

(Cachet de la poste faisant foi)

Publication des résultats 1er juillet 2026

- **Prochaine rentrée :**

Lundi 24 août 2026

- **Portes ouvertes :**

Samedi 31 janvier et samedi 28 mars 2026
de 9h à 12h30

- **Réunions d'information**

Jeudi 9 avril et mardi 5 mai 2026 de 14h à 15h30

- **Notre site internet :**



N° de SIRET : 268 500 303 00 196

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Formation d'aide-soignant

INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

du Centre Hospitalier "Côte de Lumière"

Lycée Valère Mathé

26 rue Chateaubriand

85340 OLONNE SUR MER

www.ifas-sables.fr

Tél : 02.51.20.41.64

Conditions d'entrée

Selon l'arrêté du 7 avril 2020 modifié

La sélection des candidats est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien de 15 à 20 mn destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat pour suivre la formation.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date de leur entrée en formation et aucun diplôme n'est requis.

Sont dispensés de la sélection les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service :

- justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein
- ou justifiant le suivi de la formation de 70 h relative à la participation aux soins des personnes âgées

Accessibilité handicap

Un référent handicap est nommé à l'IFAS des Sables.

L'IFAS doit être informé en amont de l'action de formation de la situation de handicap de l'apprenant, afin de l'adapter en terme de rythme, de moyen de compensation.

Les différents parcours

Parcours scolaire complet : 11 mois

Parcours scolaire partiel :

Les titulaires du TP ADVF, TP ASMS, DEAES (DEAMP, DEAVS), DEAP, DARM, DEA, Bac SAPAT ou ASSP sont allégés ou dispensés de blocs de compétences.



Organisation de la formation (cursus complet)

selon l'arrêté du 10 juin 2021 la formation s'organise en 44 semaines réparties en :

- **22 semaines de formation théorique en institut de formation**
 - 5 blocs de compétences organisés en 10 modules
- **22 semaines de formation en milieu professionnel**
 - 3 stages de 5 semaines
 - 1 stage pré professionnel de 7 semaines

Evaluation et validation des blocs de compétences tout au long de la formation.